

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 17 juin 2024 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Richard Hétu, conseiller
M. Jonathan Théorêt, conseiller
M^{me} Valérie Léveillé, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

Est également présent :

M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Dépôt de documents administratifs
6. Déclaration d'intérêts des élus
7. Fonctionnement des comités pléniers
8. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2023
9. Financement - Règlements d'emprunt - Adjudication
10. Financement - Règlements d'emprunt - Concordance
11. Requête auprès des instances gouvernementales - Demande de bonification du processus de réhabilitation des barrages municipaux
12. Adoption - Politique de vente de terrains municipaux
13. Autorisation de signature - Entente de servitude Hydro-Québec et Bell Canada - Lot 4 747 137 - Av. St-Émile
14. Mandat Novallier, notaires (à entériner) - Recherches de titres (9 rues) - Dossier analyse de rues
15. Mandat MRC de Matawinie - Diffusion données relatives au plan de zonage - Cartographie interactive site Internet
16. Offre de services (à entériner) - Innovision+ - Gestion des électeurs non domiciliés - Élections générales 2025
17. Entente de collaboration - Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci - Patrouille communautaire de Chertsey
18. Embauche de M. Lucien Crelier et M. Marc-André Plante - Patrouilleurs remplaçants
19. Prolongation de la période d'essai - Employé matricule numéro 100203
20. Autorisation - Arrêt routier - Le Cercle de Fermières Chertsey
21. Autorisation d'achat - Décorations saisonnières pour les aménagements et bâtiments municipaux
22. Octroi de contrat - USD Global inc. - AP24-009 - Achat et livraison de bacs roulants bruns et noirs
23. Autorisation de dépense - Brandt Tractor Ltd. - Réparation de véhicules lourds - Niveleuse 772G année 2009
24. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Club des Fermettes de Chertsey
25. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Les Jardinier.es Solidaires de Chertsey
26. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Passion Marchés
27. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Groupe Les Montagnards de Chertsey

ORDRE DU JOUR (suite)

28. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 4 - CHG Groupe conseil - Appel d'offres 2022-026 - Services professionnels - Travaux de réhabilitation barrages du Lac-Jaune (X0004269, X0007398 et X0007399)
29. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - Englobe - G24-009 Services professionnels - Caractérisation environnementale phases 1 et 2 Acquisition de terrains pour la future caserne
30. Avis de changement no 1 (à entériner) - Englobe - G24-009 - Services professionnels Caractérisation environnementale phases 1 et 2 - Acquisition de terrains pour la future caserne
31. Autorisation de paiement - Libération de retenue contractuelle totale - Construction G-Nesis inc. - AP23-010 - Travaux temporaires au lac Beaulne
32. Période de questions - Demandes de dérogations mineures
33. Demande de dérogation mineure - 1640, rue Rochon - Lot 4 746 509 - District 3
34. Demande de PIIA - Secteur du lac Clermoustier - Avenue du Lac-Clermoustier - Lot 6 435 294 - District 4
35. Demande de PIIA - Secteur de pente forte - avenue du Lac Clermoustier - Lot 6 435 294 - District 4
36. Période de questions - Demandes d'usages conditionnels
37. Demande d'usage conditionnel - Entreprise rurale - 6650, route 125 - Lot 6 582 439 - District 2
38. Demande d'usage conditionnel - Commerce routier - 6640-6644, route 125 Lot 3 901 490 - District 2
39. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 120, chemin des Conifères - Lot 6 352 739 - District 4
40. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 235, rue des Bassons - Lot 5 182 798 - District 5
41. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 626, avenue Masson - Lot 3 901 943 - District 4
42. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 3900, av. Ouareau - Lot 5 183 624 - District 5
43. Avis de motion - Règlement établissant les modalités de paiement du compte de taxes annuel en quatre (4) versements égaux et remplaçant les règlements 209-99 et 657-2022
44. Projet de règlement établissant les modalités de paiement du compte de taxes annuel en quatre (4) versements égaux et remplaçant les règlements 209-99 et 657-2022
45. Avis de motion - Règlement Omnibus modifiant certaines dispositions des règlements d'urbanisme
46. Projet de règlement Omnibus modifiant certaines dispositions des règlements d'urbanisme
47. Avis de motion - Règlement décrétant l'achat et la livraison porte-à-porte de bacs roulants bruns et noirs de 240 litres et l'affectation de la somme de 828 000 \$ des soldes disponibles du règlement 577-2020 en vue de financer une dépense de 828 000 \$
48. Projet de règlement décrétant l'achat et la livraison porte-à-porte de bacs roulants bruns et noirs de 240 litres et l'affectation de la somme de 828 000 \$ des soldes disponibles du règlement 577-2020 en vue de financer une dépense de 828 000 \$
49. Règlement 705-2024 visant à modifier la limite de vitesse permise sur la rue Rochon à partir du pont situé sur ce chemin et jusqu'à la fin du stationnement des cascades Rochon (tronçon de 350 mètres), ainsi que sur l'av. du Lac-Clermoustier et av. du Castor
50. Adoption des comptes fournisseurs
51. Dépôt de l'état des activités financières
52. Rectifications budgétaires
53. La mairesse vous informe
54. Parole aux conseillers
55. Période de questions
56. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

M^{me} Valérie Léveillé demande le retrait du point numéro 7, appuyé par M. Jonathan Théorêt.

M. Jean-Guy Thibault, M^{me} Annie Bastien, M. Richard Héту et M. Sylvain Lévesque refusent cette proposition.

3. Adoption de l'ordre du jour

2024-255

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à la majorité des conseillers présents que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

M^{me} Valérie Léveillé vote contre cette proposition.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2024-256

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 mai 2024 et de l'assemblée publique de consultation du 13 juin 2024, tels que rédigés.

5. Dépôt de documents administratifs

Aucun document n'est déposé.

6. Déclaration d'intérêts des élus

M^{me} Annie Bastien mentionne qu'elle se retirera du vote concernant le point numéro 24.

7. Fonctionnement des comités pléniers

CONSIDÉRANT l'opinion juridique obtenue de la firme DHC Avocats concernant les comités pléniers;

CONSIDÉRANT QU' un comité plénier est une rencontre informelle entre des membres du conseil qui peut se tenir en présence de certains fonctionnaires pour discuter des enjeux qui seront à l'ordre du jour des séances du conseil;

CONSIDÉRANT QU' aucune mention des comités pléniers ne figure dans la législation municipale, lesdits comités n'ont donc aucune valeur légale et n'ont pas de statut juridique;

CONSIDÉRANT le caractère privé des comités pléniers;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du conseil ont perdu le lien de confiance qui les unissait à la conseillère du district 5;

CONSIDÉRANT QUE le mode de fonctionnement actuel de deux comités pléniers n'est pas concluant, puisqu'il amène souvent des situations pour le moins embarrassantes pour l'administration municipale.

POUR CES MOTIFS,

2024-257

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Richard Héту et résolu à la majorité des conseillers présents de tenir un seul comité plénier préalable à chaque séance ordinaire du conseil en présentiel et d'informer la conseillère du district 5 qu'elle ne sera plus invitée aux prochains comités pléniers pour des raisons que la majorité du conseil préfère tenir privé.

Cette résolution entre en vigueur dès son adoption.

M^{me} Valérie Léveillé et M. Jonathan Théorêt votent contre cette proposition.

8. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2023

2024-258

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2023, au montant de 38 000 \$, soit affectée au fonds général de la Municipalité, au poste « Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté ».

9. Financement - Règlements d'emprunt - Adjudication

Concernant ce point de l'ordre du jour, les membres du conseil ont renoncé à leur droit d'obtenir l'information 72 heures à l'avance (art.148 CM), compte tenu que l'ouverture d'appel d'offres des financements a eu lieu à 11 h en ce jour du 17 juin 2024.

Date d'ouverture :	17 juin 2024	Heure d'ouverture :	11 h
Lieu d'ouverture :	Ministère des finances du Québec		
Montant : 3 403 000 \$	Nombre de soumissions : 5		
Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois		
Date d'émission :	28 juin 2024		
Montant :	3 403 000 \$		

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 460-2013, 637-2022, 638-2022, 700-2024 et 602-2021, la Municipalité de Chertsey souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 juin 2024, au montant de 3 403 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq (5) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1- BMO NESBITT BURNS INC.

276 000 \$	4,00000 %	2025
289 000 \$	4,00000 %	2026
303 000 \$	4,00000 %	2027
317 000 \$	4,10000 %	2028
2 218 000 \$	4,20000 %	2029

Prix : 99 15700 Coût réel : 4,39117 %

2- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

276 000 \$	4,50000 %	2025
289 000 \$	4,25000 %	2026
303 000 \$	4,05000 %	2027
317 000 \$	4,00000 %	2028
2 218 000 \$	4,00000 %	2029

Prix : 98 63400 Coût réel : 4,39158 %

3- VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

276 000 \$	4,55000 %	2025
289 000 \$	4,15000 %	2026
303 000 \$	4,05000 %	2027
317 000 \$	4,05000 %	2028
2 218 000 \$	4,05000 %	2029

Prix : 98 77954 Coût réel : 4,39269 %

4- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

276 000 \$	4,40000 %	2025
289 000 \$	4,25000 %	2026
303 000 \$	4,15000 %	2027
317 000 \$	4,05000 %	2028
2 218 000 \$	4,05000 %	2029

Prix : 98 78800 Coût réel : 4,39827 %

5- SCOTIA CAPITAUX INC.

276 000 \$	4,90000 %	2025
289 000 \$	4,30000 %	2026
303 000 \$	4,15000 %	2027
317 000 \$	4,05000 %	2028
2 218 000 \$	4,05000 %	2029

Prix : 98 82855 Coût réel : 4,40010 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC est la plus avantageuse.

POUR CES MOTIFS,

2024-259

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 403 000 \$ de la Municipalité de Chertsey soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE la mairesse et la trésorière adjointe soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

10. Financement - Règlements d'emprunt - Concordance

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Chertsey souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 403 000 \$ qui sera réalisé le 28 juin 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de
460-2013	184 900 \$
637-2022	78 295 \$
638-2022	81 042 \$
700-2024	771 248 \$
602-2021	1 349 199 \$
602-2021	938 316 \$

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 460-2013, 637-2022, 638-2022, 700-2024 et 602-2021, la Municipalité de Chertsey souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

POUR CES MOTIFS,

2024-260

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 juin 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 28 juin et le 28 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE MONTCALM ET DE LA OUAREAU
915, 12^e Avenue
Saint-Lin-Lauentides(QC) J5M 2W1

QUE les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière adjointe. La Municipalité de Chertsey, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 460-2013, 637-2022, 638-2022, 700-2024 et 602-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 28 juin 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

11. Requête auprès des instances gouvernementales - Demande de bonification du processus de réhabilitation des barrages municipaux

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques s'accélèrent, que les événements météo extrêmes se multiplient et que selon les experts, il y aura davantage de fortes précipitations, puisque l'air plus chaud pourra emmagasiner une plus grande quantité d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le Québec compte des milliers de barrages, dont la plupart ont été construits il y a 40 ans ou plus et nécessitent par conséquent des réparations urgentes, qui totaliseront plusieurs millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse, M^{me} Michelle Joly, a déposé une résolution sur ce sujet à l'assemblée générale de la Fédération québécoise des municipalités lors du congrès de 2023 et qu'il ne semble pas y avoir eu de suite, ni de suivi effectué.

POUR CES MOTIFS,

2024-261

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'à la lumière de l'analyse du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN) et comme suite aux résolutions de la Fédération québécoise des municipalités, lors de son AGA 2019 (2019-09-26/13 et 2019-09-26/22) et de son AGA 2022 (2022-09-24/15), ainsi que du dépôt de la résolution par M^{me} Michelle Joly lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités en 2023, nous demandons au gouvernement de revoir en profondeur certaines particularités du PAFMAN, afin de mieux répondre aux besoins des communautés et des citoyens. Les modifications demandées aux normes du PAFMAN sont comme suit :

- Rendre les études et travaux sur les barrages privés admissibles et revoir les dispositions législatives afin de permettre aux municipalités de financer les travaux, sans pour autant devoir devenir propriétaire (envisager la mécanique de règlement d'emprunt et de taxe sans que les fins municipales ne soient requises);
- Financer les études pour établir des mesures temporaires;
- Établir une relation entre le financement de l'étude et la réalisation des travaux dans le cadre de l'appréciation des demandes (plus de prévisibilité pour les municipalités et les citoyens);
- Augmenter les montants maximums admissibles (volets 1 et 2);
- Clarifier les travaux admissibles dans le cadre du volet 2 afin de permettre des travaux d'entretien majeurs sans référer à l'incidence structurale;
- Éclaircir les paramètres d'analyse des demandes et intégrer des critères d'évaluation du programme PAFMAN qui tiennent compte de l'importance de l'ouvrage pour la communauté (social et environnemental);
- Assurer une cohésion entre les ministères lors des analyses et commentaires sur les études et travaux à exécuter, afin que le processus soit plus standardisé et ainsi éviter les négociations à la pièce;
- Modifier les règles du PAFMAN pour que la somme de subvention à recevoir nous soit confirmée avant le début des travaux et non pas lorsque les travaux de réhabilitation sont terminés;

- Fournir un arbre décisionnel pour soutenir les municipalités dans la prise de décisions lors de tels travaux;
- Fournir une expertise afin d'aider et accompagner les propriétaires privés dans la gestion des ouvrages de retenue.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au cabinet du premier ministre du Québec, M. François Legault, ainsi qu'au cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charette.

12. Adoption - Politique de vente de terrains municipaux

CONSIDÉRANT QUE d'une part, le conseil est sensible à la pénurie de logements et, d'autre part, désire optimiser l'occupation du territoire de Chertsey;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède plusieurs terrains sur son territoire qui sont constructibles et qui pourraient intéresser de futurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède aussi des terrains non constructibles qu'elle désire offrir aux propriétaires adjacents aux lots dont elle est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente des terrains sera fixé au prix de l'évaluation municipale auquel pourrait s'ajouter les frais engagés pour la mise aux normes de certaines rues; pour les terrains constructibles, la vente est conditionnelle à ce qu'une construction soit érigée dans les vingt-quatre (24) mois suivant la concrétisation de la vente chez un notaire;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de fixer les modalités et conditions associées à l'acquisition d'un terrain municipal par l'adoption d'une politique.

POUR CES MOTIFS,

2024-262

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la Politique de vente de terrains municipaux issus de la réserve foncière de la Municipalité. La liste des terrains à vendre sera disponible sur le site Internet de la Municipalité. Les terrains sur le bord de l'eau sont exclus de la présente politique, autant pour les terrains constructibles que non constructibles. La présente politique entrera en vigueur soixante (60) jours après son adoption.

13. Autorisation de signature - Entente de servitude Hydro-Québec et Bell Canada - Lot 4 747 137 - Av. St-Émile

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une entente d'établissement de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada le 22 mars 2023, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur l'immeuble détenu par la Municipalité et étant connu et désigné comme le lot 4 747 137 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm.

POUR CE MOTIF,

2024-263

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUÉBEC et BELL CANADA contre une partie du lot 4 747 137 du Cadastre du Québec appartenant à la Municipalité (ce lot pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale);

QUE le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée soit dûment approuvé par les présentes;

QUE M^e Mario Beauchamp, notaire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude à intervenir en faveur d'HYDRO-QUÉBEC et BELL CANADA, ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes;

QUE la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

14. Mandat Novallier, notaires (à entériner) - Recherches de titres (9 rues) - Dossier analyse de rues

2024-264

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'octroi du mandat au cabinet de notaires Novallier, afin de procéder à la recherche de titres concernant la propriété de diverses rues (9 rues), pour un coût approximatif de 6 000 \$ (plus taxes si applicables), tel que décrit à l'offre de service en date du 24 mai 2024.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

15. Mandat MRC de Matawinie - Diffusion données relatives au plan de zonage - Cartographie interactive site Internet

2024-265

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la MRC de Matawinie afin qu'elle diffuse, sur la cartographie interactive sur son site Internet, les données relatives au plan de zonage de la Municipalité et les grilles d'usages et activités associées, de même que leurs mises à jour.

16. Offre de services (à entériner) - Innovision+ - Gestion des électeurs non domiciliés - Élections générales 2025

CONSIDÉRANT QUE l'année précédant une année électorale, il y a lieu de faire une mise à jour des demandes d'inscription et des procurations en ce qui a trait aux propriétaires non domiciliés.

POUR CE MOTIF,

2024-266

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'offre de services de la firme Innovision+ en lien avec la gestion des électeurs non domiciliés en prévision des élections générales de 2025, au coût 1 485 \$ (taxes incluses), selon les termes et conditions décrits à l'offre de service en date du 17 mai 2024.

Cette somme est disponible au fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection.

2024-06-17

17. Entente de collaboration - Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci - Patrouille communautaire de Chertsey

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci souhaite s'entendre avec la municipalité de Chertsey sur un mode de partage de la patrouille communautaire de Chertsey afin de combler un besoin sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le partage de notre patrouille n'aura aucune incidence sur le service aux citoyens de la municipalité de Chertsey;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'adopter une entente stipulant le mode de fonctionnement du partage de ressources; cette entente inclura les horaires des patrouilles ainsi que la facturation.

POUR CES MOTIFS,

2024-267

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à la majorité des conseillers présents d'autoriser la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente avec la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci sur le partage de notre patrouille, aux conditions énoncées à ladite entente. Cette entente prendra effet à la date de signature pour une durée d'un (1) an et la période couverte est du 23 juin au 7 septembre 2024. Cette entente pourra être renouvelée par période successive d'un (1) an, après accord entre les parties, en prévoyant une indexation des tarifs, le cas échéant.

M^{me} Valérie Léveillée demande le vote sur cette proposition :

M. Jean-Guy Thibault : pour
M^{me} Annie Bastien : pour
M. Richard Héту : pour
M. Jonathan Théorêt : ne se prononce pas
M^{me} Valérie Léveillée : contre
M. Sylvain Lévesque : pour

18. Embauche de M. Lucien Crelier et M. Marc-André Plante - Patrouilleurs remplaçants

CONSIDÉRANT QU' afin d'assurer la présence de patrouilleurs en tout temps et nous assurer de leur remplacement lors d'absence pour vacances ou autres besoins;

CONSIDÉRANT QU' afin de nous assurer de la présence d'un plus grand nombre de patrouilleurs qualifiés lors de rassemblements, d'activités variées et de festivités au sein de la Municipalité.

POUR CES MOTIFS,

2024-268

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de M. Lucien Crelier et M. Marc-André Plante à titre de patrouilleurs pour le Service incendie et sécurité publique, avec le statut d'employés remplaçants, sujet aux dispositions prévues à l'article 4.03 de la convention collective en vigueur. La date d'entrée en fonction pour ces deux employés est le 19 juin 2024.

19. Prolongation de la période d'essai - Employé matricule numéro 100203
- 2024-269 Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prolonger la période d'essai de l'employé matricule numéro 100203 au 4 septembre 2024, afin que cet employé puisse poursuivre son apprentissage concernant les tâches reliées à son poste.
20. Autorisation - Arrêt routier - Le Cercle de Fermières Chertsey
- 2024-270 Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de consentir à la requête de l'organisme Cercle de Fermières Chertsey à l'effet d'autoriser un arrêt routier, le samedi 27 juillet 2024 de 10 h à 16 h, à l'intersection du chemin de l'Église et de la rue Principale, dans le cadre de leur levée de fonds annuelle. L'organisme s'engage à respecter les règles de sécurité.
21. Autorisation d'achat - Décorations saisonnières pour les aménagements et bâtiments municipaux
- 2024-271 Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de décorations selon les différentes saisons, pour enjoliver les aménagements et bâtiments municipaux, pour un montant maximum de 10 000 \$.
- Cette somme est disponible au fond général de la Municipalité.
22. Octroi de contrat - USD Global inc. - AP24-009 - Achat et livraison de bacs roulants bruns et noirs
- 2024-272 À la suite de l'ouverture de soumissions du 10 juin 2024, dans le cadre de l'appel d'offres public AP24-009, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres, à l'entreprise USD Global inc., seul soumissionnaire, le contrat pour l'achat de 4 810 bacs bruns de 240 litres et de 4 810 bacs noirs de 240 litres, au coût de 71,20 \$ par bac, ainsi que la livraison porte-à-porte de 9 620 bacs au coût de 7,45 \$ par bac. Un coût total de 481 \$ est aussi prévu pour l'installation de transpondeurs sur chaque bac roulant.
- Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission corrigé de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.
- L'octroi du contrat et la dépense s'y rattachant sont conditionnels à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du règlement d'emprunt à être adopté ultérieurement.
23. Autorisation de dépense - Brandt Tractor Ltd. - Réparation de véhicules lourds - Niveleuse 772G année 2009
- 2024-273 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense au montant de 86 405,14 \$ (plus taxes si applicables), afin de procéder à la réparation de la niveleuse 772G année 2009, tel que décrit à soumission de Brandt Tractor Ltd en date du 16 mai 2024.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

24. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Club des Fermettes de Chertsey

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande déposée par le Club des Fermettes de Chertsey.

POUR CES MOTIFS,

2024-274

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à la majorité des conseillers présents que la Municipalité accorde une aide financière d'une valeur de 7 225 \$ (plus taxes si applicables) à l'organisme Club des Fermettes de Chertsey, afin de contribuer à la réalisation de la 2^e édition de la Foire agricole pour une autosuffisance alimentaire familiale, qui aura lieu les 7 et 8 septembre 2024, sous réserve d'une entente à intervenir entre les parties.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

M^{me} Annie Bastien se retire du vote.

M. Jonathan Théorêt et M^{me} Valérie Léveillé votent contre cette proposition.

25. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Les Jardinier.es Solidaires de Chertsey

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande déposée par Les Jardinier.es solidaires de Chertsey.

POUR CES MOTIFS,

2024-275

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accorde une aide financière d'une valeur de 250 \$ (plus taxes si applicables) à l'organisme Les Jardinier.es Solidaires de Chertsey, pour l'achat du matériel nécessaire en lien avec la réparation et l'aménagement des bacs situés derrière l'hôtel de ville.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

26. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Passion Marchés

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande déposée par Passion Marchés.

POUR CES MOTIFS,

2024-276

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité offre gracieusement, à l'organisme Passion Marchés, la salle de spectacle la Belle Église (représentant une valeur de 200 \$), pour la tenue d'un Marché spécial pour l'Action de Grâces, le samedi 12 octobre 2024.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

2024-06-17

27. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Groupe Les Montagnards de Chertsey

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande déposée par l'organisme le Groupe des Montagnards de Chertsey.

POUR CES MOTIFS,

2024-277

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accorde un don d'une valeur de 1 000 \$ à l'organisme le Groupe des Montagnards de Chertsey, afin d'aider à la confection de paniers alimentaires destinés aux familles à faible revenu.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

28. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 4 - CHG Groupe conseil - Appel d'offres 2022-026 - Services professionnels - Travaux de réhabilitation barrages du Lac-Jaune (X0004269, X0007398 et X0007399)

2024-278

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement, à la firme CHG Groupe Conseil, d'un montant de 33 886,22 \$ (taxes incluses), relativement au contrat de services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) en lien avec les travaux de réhabilitation aux barrages du lac Jaune (X0004269, X0007398, X0007399), dans le cadre de l'appel d'offres public 2022-026.

29. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - Englobe - G24-009 Services professionnels - Caractérisation environnementale phases 1 et 2 Acquisition de terrains pour la future caserne

2024-279

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement, à la firme Englobe, d'un montant de 4 254,08 \$ (taxes incluses), concernant les services professionnels (étude de caractérisation environnementale phases 1 et 2) - Acquisition de terrain pour la future caserne, dans le cadre de la demande de prix G24-009.

30. Avis de changement no 1 (à entériner) - Englobe - G24-009 - Services professionnels Caractérisation environnementale phases 1 et 2 - Acquisition de terrains pour la future caserne

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-224 adoptée à la séance ordinaire du 21 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la phase 1 a été complété et déposé;

CONSIDÉRANT le bordereau de soumission prévoyant quatre (4) forages à prix unitaire;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la phase 1 a identifié plusieurs zones potentielles de contamination et recommande de procéder à huit (8) forages (4 forages supplémentaires);

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de bien connaître le degré de contamination du terrain avant son acquisition.

POUR CES MOTIFS,

2024-280

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le paiement, à la firme Englobe, d'un montant de 5 800 \$ pour l'ajout de quatre (4) forages supplémentaires (4 X 1 450 \$) et d'un montant de 450 \$ pour le rapport de caractérisation, pour un total de 6 250 \$ (plus taxes si applicables), dans le cadre de la demande de prix G24-009.

Cette dépense est autorisée en vertu du règlement 699-2024.

31. Autorisation de paiement - Libération de retenue contractuelle totale - Construction G-Nesis inc. - AP23-010 - Travaux temporaires au lac Beaulne

2024-281

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement, à la firme Construction G-Nesis inc., d'un montant de 29 401,95 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réhabilitation temporaires au barrage du lac Beaulne, dans le cadre de l'appel d'offres public AP23-010.

32. Période de questions - Demandes de dérogations mineures

33. Demande de dérogation mineure - 1640, rue Rochon - Lot 4 746 509 - District 3

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure pour le 1640, rue Rochon (lot 4 746 509) concernant la possibilité de permettre la construction d'un bâtiment à profil circulaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction ne portera pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins, ni à l'intégrité des paysages;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait d'améliorer l'offre récréative et la visibilité de la Municipalité de Chertsey à l'échelle nationale et internationale;

CONSIDÉRANT QUE la demande est réalisée en bonne foi;

CONSIDÉRANT l'emplacement projeté du projet de construction;

CONSIDÉRANT l'usage exercé sur la présente propriété.

POUR CES MOTIFS,

2024-282

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande de dérogation mineure pour le 1640, rue Rochon (lot 4 746 509), concernant la possibilité de permettre la construction d'un bâtiment à profil circulaire.

2024-06-17

34. Demande de PIIA - Secteur du lac Clermoustier - Avenue du Lac-Clermoustier - Lot 6 435 294 - District 4

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande d'autorisation pour le dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 6 435 294, situé sur l'avenue du Lac-Clermoustier concernant la possibilité de permettre la construction d'un bâtiment principal en secteur du lac Clermoustier;

CONSIDÉRANT le chapitre 6 - Secteur du lac Clermoustier aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 625-2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet est également situé dans un secteur de pente forte;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluation de l'article 6.3 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 625-2021 ont été majoritairement respectés.

POUR CES MOTIFS,

2024-283

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (secteur du lac Clermoustier) pour le lot 6 435 294 situé sur l'avenue du Lac-Clermoustier.

35. Demande de PIIA - Secteur de pente forte - avenue du Lac Clermoustier Lot 6 435 294 - District 4

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande d'autorisation pour le dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 6 435 294 situé sur l'avenue du Lac-Clermoustier concernant la possibilité de permettre la construction d'un bâtiment principal dans un secteur de pente forte;

CONSIDÉRANT le chapitre 9 - Secteurs de pente forte aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 625-2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet est également situé dans le secteur du lac Clermoustier;

CONSIDÉRANT l'état actuel de la pente forte et que l'absence de végétation peut constituer des risques d'érosion;

CONSIDÉRANT QUE les eaux de ruissellement de tout bâtiment doivent être dirigées vers un ou plusieurs ouvrages appropriés destinés à les accueillir;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluation de l'article 9.3 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 625-2021 ont été majoritairement respectés.

POUR CES MOTIFS,

2024-284

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (secteurs de pente forte) pour le lot 6 435 294 situé sur l'avenue du Lac-Clermoustier **CONDITIONNEL À CE :**

- Qu'une barrière à sédiments avec membrane géotextile soit exigée lors de la construction;
- Que l'ouvrage approprié permettant d'accueillir les eaux de ruissellement soit installé.

36. Période de questions - Demandes d'usages conditionnels

37. Demande d'usage conditionnel - Entreprise rurale - 6650, route 125 - Lot 6 582 439 - District 2

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 6650, route 125 (lot 6 582 439) concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel d'entreprise rurale - entrepreneur en excavation;

CONSIDÉRANT QUE l'usage conditionnel s'exerce comme usage principal;

CONSIDÉRANT la présence de plusieurs bâtiments à usage résidentiel dans l'environnement limitrophe à l'éventuel usage conditionnel, ainsi que les potentielles contraintes pouvant être générées par celui-ci;

CONSIDÉRANT QU' il faut éviter des incompatibilités à l'égard des milieux sensibles, des fonctions résidentielles et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT l'état actuel du site et les espaces de déboisement présents à préserver, et ce, sans aucune extension;

CONSIDÉRANT QUE l'entreposage extérieur, comprenant les véhicules motorisés associés à l'entreprise rurale, ne doit pas être visible de la voie publique ou d'un lot voisin;

CONSIDÉRANT QUE l'usage conditionnel doit avoir pour effet d'améliorer la situation de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE nonobstant le critère d'évaluation j) de l'article 3.5.4 du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021, les membres du comité jugent opportun d'accroître la zone tampon d'éléments naturels denses à quinze (15) mètres, afin d'atténuer les potentielles contraintes dans le secteur, particulièrement pour les propriétés voisines situées à la limite nord-est du site;

- CONSIDÉRANT le déboisement illustré sur le croquis d'aménagement produit par M^{me} Jessica Lanoue, technologue, en mars 2023;
- CONSIDÉRANT l'article 5.3.3 du Règlement de zonage 619-2021;
- CONSIDÉRANT QUE les espaces boisés, particulièrement dans les secteurs de pente moyenne à forte, doivent être conservés;
- CONSIDÉRANT QU' en se limitant aux espaces boisés existants, la superficie d'exploitation du projet proposé sera diminuée et, ce faisant, le plan soumis devra être revu à la baisse;
- CONSIDÉRANT QUE certains critères d'évaluation de l'article 3.5.4 du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021 ont été respectés.

POUR CES MOTIFS,

2024-285

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la présence de plusieurs citoyens lors de la séance qui se sont exprimés sur cette demande d'usage conditionnel, le conseil municipal **sursoie** à la demande d'usage conditionnel pour le 6650, route 125 (lot 6 582 439) concernant l'exploitation du bâtiment principal à titre d'entreprise rurale - entrepreneur en excavation.

38. Demande d'usage conditionnel - Commerce routier - 6640-6644, route 125 Lot 3 901 490 - District 2

- CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 6640-6644, route 125 (lot 3 901 490) concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel de commerce routier - atelier mécanique;
- CONSIDÉRANT QUE l'usage conditionnel doit être réalisé comme usage principal;
- CONSIDÉRANT QUE l'usage conditionnel doit avoir pour effet d'améliorer la situation de l'immeuble;
- CONSIDÉRANT l'état de la cour arrière et la clôture;
- CONSIDÉRANT la présence de plusieurs bâtiments à usage résidentiel dans l'environnement limitrophe à l'éventuel usage conditionnel;
- CONSIDÉRANT QU' il faut éviter des incompatibilités à l'égard des milieux sensibles, des fonctions résidentielles et la qualité de vie des citoyens;
- CONSIDÉRANT la moindre présence d'espaces végétalisés sur les limites de la propriété;
- CONSIDÉRANT QU' une zone tampon végétalisée de cinq (5) mètres de largeur doit être aménagée sur l'ensemble des limites de la propriété afin d'atténuer l'impact visuel de l'usage conditionnel dans le secteur;

- CONSIDÉRANT l'aire de stationnement en cour avant;
- CONSIDÉRANT QUE les espaces de stationnement de deux cents (200) mètres carrés et plus situés le long d'une rue municipale ou provinciale doivent conserver et traiter les eaux de ruissellement à l'intérieur du terrain en y intégrant des végétaux et espaces perméables;
- CONSIDÉRANT QUE certains critères d'évaluation de l'article 3.2.4 du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021 ont été respectés.

POUR CES MOTIFS,

2024-286

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la présence de plusieurs citoyens lors de la séance qui se sont exprimés sur cette demande d'usage conditionnel, le conseil municipal **sursoie** à la demande d'usage conditionnel pour le 6640-6644, route 125 (lot 3 901 490) concernant l'exploitation du bâtiment principal à titre de commerce routier - atelier mécanique.

39. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 120, chemin des Conifères - Lot 6 352 739 - District 4

- CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 120, chemin des Conifères (lot 6 352 739) concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel de résidence de tourisme;
- CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'indication physique pour l'aire de stationnement;
- CONSIDÉRANT la présence d'un bâtiment accessoire n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation municipale;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 4.1.1 du Règlement administratif 622-2021;
- CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluation de l'article 3.7.5 du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021 ont été majoritairement respectés.

POUR CES MOTIFS,

2024-287

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande d'usage conditionnel pour le 120, chemin des Conifères (lot 6 352 739) concernant l'exploitation du bâtiment principal à titre de résidence de tourisme **CONDITIONNEL À CE :**

- Qu'une indication pour le stationnement et des panonceaux résumant la réglementation municipale soient installés;
- Qu'un permis de construction soit délivré concernant le bâtiment accessoire présent sur la propriété;
- Que l'ensemble des conditions soit accompli avant l'émission du certificat d'autorisation, qui devra être délivré au plus tard douze (12) mois suivant la décision du conseil municipal, à défaut de quoi cette demande serait caduque.

2024-06-17

40. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 235, rue des Bassons - Lot 5 182 798 - District 5

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 235, rue des Bassons (lot 5 182 798) concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel de résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'indication physique pour l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluation de l'article 3.7.5 du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021 ont été majoritairement respectés.

POUR CES MOTIFS,

2024-288

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande d'usage conditionnel pour le 235, rue des Bassons (lot 5 182 798) concernant l'exploitation du bâtiment principal à titre de résidence de tourisme **CONDITIONNEL À CE :**

- Qu'une indication pour le stationnement et des panonceaux résumant la réglementation municipale soient installés avant l'émission du certificat d'autorisation.

41. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 626, avenue Masson - Lot 3 901 943 - District 6

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 626, avenue Masson (lot 3 901 943) concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel de résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'indication physique pour l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT les ambiguïtés et manques dans le contrat de location;

CONSIDÉRANT l'état de la remise en cour latérale;

CONSIDÉRANT QUE l'usage conditionnel doit avoir pour effet d'améliorer la situation de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluation de l'article 3.7.5 du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021 ont été majoritairement respectés.

POUR CES MOTIFS,

2024-289

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande d'usage conditionnel pour le 626, avenue Masson (lot 3 901 943) concernant l'exploitation du bâtiment principal à titre de résidence de tourisme **CONDITIONNEL À CE :**

- Qu'une indication pour le stationnement et des panonceaux résumant la réglementation municipale soient installés;

- Que la remise située en cour latérale soit modernisée, valorisée et agencée au bâtiment principal ou qu'elle soit démolie;
- Que les informations manquantes soient ajoutées au contrat de location;
- Que l'ensemble des conditions soit accompli avant l'émission du certificat d'autorisation, qui devra être délivré au plus tard douze (12) mois suivant la décision du conseil municipal, à défaut de quoi cette demande serait caduque.

42. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 3900, av. Ouareau - Lot 5 183 624 - District 5

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 3900, avenue Ouareau (lot 5 183 624) concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel de résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'indication physique pour l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de chambres à coucher recueilli lors de l'inspection dépasse la capacité de l'installation sanitaire existante;

CONSIDÉRANT QUE la bande de protection riveraine n'est pas conforme au Règlement de zonage 619-2021;

CONSIDÉRANT QU' à la séance ordinaire du 21 mai 2024, le conseil a décidé de reporter cette décision afin d'obtenir plus d'informations sur la demande;

CONSIDÉRANT QUE la distance avec la propriété voisine est de seulement 9,83 mètres.

POUR CES MOTIFS,

2024-290

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que malgré la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **REFUSE** la demande d'usage conditionnel pour le 3900, avenue Ouareau (lot 5 183 624) concernant l'exploitation du bâtiment principal à titre de résidence de tourisme.

43. Avis de motion - Règlement établissant les modalités de paiement du compte de taxes annuel en quatre (4) versements égaux et remplaçant les règlements 209-99 et 657-2022

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Annie Bastien à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement établissant les modalités de paiement du compte de taxes annuel en quatre (4) versements égaux et remplaçant les règlements 209-99 et 657-2022.

44. Projet de règlement établissant les modalités de paiement du compte de taxes annuel en quatre (4) versements égaux et remplaçant les règlements 209-99 et 657-2022

CONSIDÉRANT QUE les taxes municipales doivent être payées en un versement unique, mais que le Ministre a adopté, en vertu du paragraphe 4^e de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale, un règlement décrétant que lorsqu'un compte est supérieur à 300 \$, les taxes peuvent être payées en un versement unique ou en plusieurs versements;

CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale autorise la Municipalité à se prévaloir de cette disposition et que le conseil juge opportun de permettre aux contribuables de la Municipalité de répartir en quatre (4) versements le paiement annuel des taxes municipales;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 juin 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-291

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le projet de règlement établissant les modalités de paiement du compte de taxes annuel en quatre versements égaux et remplaçant les règlements 209-99 et 657-2022. Copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

45. Avis de motion - Règlement Omnibus modifiant certaines dispositions des règlements d'urbanisme

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement modifiant certaines dispositions aux règlements d'urbanisme - Règlement omnibus.

46. Projet de règlement Omnibus modifiant certaines dispositions des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement vise à modifier le règlement concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 457-2013, le plan d'urbanisme règlement 618-2021, le règlement de zonage 619-2021, le règlement de lotissement 620-2021, le règlement de construction 621-202, le règlement administratif 622-2021, le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 624-2021 et le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 625-2021;

- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont d'avis qu'il est nécessaire d'y intégrer, revoir ou ajuster certaines dispositions concernant ces règlements en raison de la refonte réglementaire qui est entrée en vigueur en juillet 2022;
- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal jugent opportun d'apporter des modifications pour des raisons de sécurités et afin de réviser certaines dispositions selon le Code national du bâtiment: Canada : 2020;
- CONSIDÉRANT QUE de nouvelles dispositions règlementaires en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) sont entrées en vigueur au courant des dernières années;
- CONSIDÉRANT QUE certaines de ces modifications ont été sollicitées par des comités formés d'élus et de citoyens;
- CONSIDÉRANT QUE ces modifications auront pour but unique d'alléger l'application par les fonctionnaires désignés et de réduire le fardeau des citoyens;
- CONSIDÉRANT QUE certaines modifications sont susceptibles d'approbation référendaire;
- CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 juin 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-292

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le projet de règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 457-2013, du plan d'urbanisme règlement 618-2021, du règlement de zonage 619-2021, du règlement de lotissement 620-2021, du règlement de construction 621-2021 et du règlement administratif 622-2021. Copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

47. Avis de motion - Règlement décrétant l'achat et la livraison porte-à-porte de bacs roulants bruns et noirs de 240 litres et l'affectation de la somme de 828 000 \$ des soldes disponibles du règlement 577-2020 en vue de financer une dépense de 828 000 \$

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant l'achat et la livraison porte-à-porte de bacs roulants bruns et noirs de 240 litres et l'affectation de la somme de 828 000 \$ des soldes disponibles du règlement 577-2020 en vue de financer une dépense de 828 000 \$.

Le remboursement des soldes disponibles se fera conformément au tableau d'échéance du règlement dont on approprie les soldes. La taxe spéciale imposée (ou la compensation exigée) par le règlement mentionné plus haut et dont on utilise les soldes disponibles est réduite d'autant.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles à l'égard du financement des soldes disponibles énumérés du règlement 577-2020 pour une somme de 828 000 \$, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, conformément au tableau d'échéance de chacun des règlements dont on utilise les soldes disponibles.

48. Projet de règlement décrétant l'achat et la livraison porte-à-porte de bacs roulants bruns et noirs de 240 litres et l'affectation de la somme de 828 000 \$ des soldes disponibles du règlement 577-2020 en vue de financer une dépense de 828 000 \$

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'achat et livraison porte-à-porte de bacs roulants bruns et noirs de 240 litres est estimé à 828 000 \$, selon l'estimation des coûts préparée par M^{me} Linda Paquette, directrice du Service des finances et trésorière adjointe, en date du 13 juin 2024, décrite à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 juin 2024 et que le projet de règlement a été adopté à cette même séance.

POUR CES MOTIFS,

2024-293

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le projet de règlement décrétant l'achat et la livraison porte-à-porte de bacs roulants bruns et noirs de 240 litres et l'affectation de la somme de 828 000 \$ des soldes disponibles du règlement 577-2020 en vue de financer une dépense de 828 000 \$. Copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

49. Règlement 705-2024

Règlement visant à modifier la limite de vitesse permise sur la rue Rochon à partir du pont situé sur ce chemin et jusqu'à la fin du stationnement des cascades Rochon (tronçon de 350 mètres), ainsi que sur l'av. du Lac-Clermoustier et av. du Castor

CONSIDÉRANT QU' en vertu du Code de la sécurité routière, le conseil peut, par règlement, régir la vitesse permise sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge pertinent de réduire la limite de vitesse sur la rue Rochon, afin de mitiger l'enjeu de sécurité routière relatif à l'ouverture des cascades Rochon au public et du fait que le stationnement sera permis en bordure de la rue Rochon;

2024-06-17

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge pertinent de réduire, suite à la demande de citoyens, la limite de vitesse sur l'av. du Lac-Clermoustier et l'av. du Castor;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 21 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 21 mai 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-294

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 705-2024 visant à modifier la limite de vitesse permise sur la rue Rochon, à partir du pont situé sur ce chemin et jusqu'à la fin du stationnement des cascades Rochon (tronçon de 350 mètres), ainsi que sur les avenues du Lac-Clermoustier et du Castor. Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

50. Adoption des comptes fournisseurs

2024-295

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de mai 2024 au montant de 931 783,05 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 mai 2024, au montant de 1 392 492,45 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 605-2021, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Directeur général et greffier-trésorier

51. Dépôt de l'état des activités financières

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 mai 2024.

52. Rectifications budgétaires

2024-296

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les rectifications budgétaires, totalisant la somme de 125 052 \$, tel que montré au tableau du 12 juin 2024 préparé par M^{me} Linda Paquette, directrice du Service des finances et inclus en annexe du présent procès-verbal.

53. La mairesse vous informe

La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours.

54. Parole aux conseillers

M. Jonathan Théorêt et M^{me} Valérie Léveillé quittent leur siège après que les élus des districts 1, 2, 3 et 4 aient pris la parole.

55. Période de questions

La mairesse invite les personnes présentes à la séance à poser des questions.

56. Levée de la séance

2024-297

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21 h 50.

Directeur général et greffier-trésorier Mairesse

DU 01-05-2024 AU 31-05-2024

NOM	DATE	NUMERO	ETAT	MONTANT
PERREAULT RICHARD	02-05-24	29299	CIRC.	20.00
RANCOURT PATRICK	02-05-24	29300	CIRC.	16.66
TREMBLAY BENOIT	02-05-24	29301	CIRC.	20.00
BANQUE NATIONALE	09-05-24	29303	CIRC.	3,154.22
BANQUE NATIONALE DU CANADA	09-05-24	29304	CIRC.	1,340.74
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES	09-05-24	29305	CIRC.	140.42
CIBC	09-05-24	29306	CIRC.	718.14
BANQUE MANUVIE DU CANADA	09-05-24	29307	CIRC.	682.88
SFL PLACEMENTS	09-05-24	29308	CIRC.	823.92
ÉCOLE DU HAVRE-JEUNESSE	09-05-24	29309	CIRC.	250.00
LUYPAERT MADELEINE	09-05-24	29310	CIRC.	2,406.00
PETIT OLIVIER	09-05-24	29311	CIRC.	800.00
ZITOLI NICK	09-05-24	29312	CIRC.	800.00
MRC DE MONTCALM	07-05-24	29313	CIRC.	1,200.00
DANY BÉDAR INC.	16-05-24	29314	CIRC.	5,173.88
IMMO SPOK INC.	16-05-24	29315	CIRC.	800.00
KATHERINE WILLCOCKS	16-05-24	29316	CIRC.	270.00
ATOUT PLUS INC	23-05-24	29317	CIRC.	917.70
BEAUCHAMP-BERNARD, VANESSA	23-05-24	29318	CIRC.	233.82
AMÉLIE BERGERON	23-05-24	29319	CIRC.	224.40
CONSULTNORM INC.	23-05-24	29320	CIRC.	2,299.50
COOL CATHERINE	23-05-24	29321	CIRC.	110.00
EUGÈNE DAVIAU	23-05-24	29322	CIRC.	175.00
FLEURS D'ELYSEE	23-05-24	29323	CIRC.	179.36
FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS	23-05-24	29324	CIRC.	1,900.00
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	23-05-24	29325	CIRC.	185.00
ANABEL GAGNÉ	23-05-24	29326	CIRC.	147.50
GENEVIEVE GAGNON	23-05-24	29327	CIRC.	110.00
GARAGE JEAN-CLAUDE TREMBLAY IN	23-05-24	29328	CIRC.	946.58
GARAGE FRANCOIS THOUIN INC	23-05-24	29329	CIRC.	64,956.18
GESTION SERJEAN	23-05-24	29330	CIRC.	4,751.13
GESTIONNAIRE DES RESSOURCES HUMAINES	23-05-24	29331	CIRC.	300.00
GESTION GILLES QUENNEVILLE INC.	23-05-24	29332	CIRC.	5,424.06
J. MAINVILLE INC.	23-05-24	29333	CIRC.	462.61
LES ENTREPRISES JO-HE	23-05-24	29334	CIRC.	114.98
LASALLE MARIE-ROSE	23-05-24	29335	CIRC.	60.00
LOCATION 125.COM	23-05-24	29336	CIRC.	889.82
MARCIL PATRICK	23-05-24	29337	CIRC.	800.00
MARTECH SIGNALISATION	23-05-24	29338	CIRC.	1,583.49
MECANIQUE MICHEL BIGRAS	23-05-24	29339	CIRC.	4,228.12
METHOT KATIE	23-05-24	29340	CIRC.	29.50
KONICA MINOLTA CANADA LTEE	23-05-24	29341	CIRC.	845.32
MRC DES LAURENTIDES	23-05-24	29342	CIRC.	45.49
MUNICIPALITE NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI	23-05-24	29343	CIRC.	6,675.71
NADEAU EXTERMINATION	23-05-24	29344	CIRC.	689.85
KEVIN OAKES	23-05-24	29345	CIRC.	280.00
PARENTEAU ANDREANNE	23-05-24	29346	CIRC.	110.00
PUROLATOR INC.	23-05-24	29347	CIRC.	24.78
REMORQUAGE DESORMEAUX INC.	23-05-24	29348	CIRC.	3,018.09

DATE 12-06-2024 14:22
 IMPRIME LE: 12-06-2024
 MUNICIPALITE DE CHERTSEY

LISTE SELECTIVE VENANT DE L'HISTORIQUE DES CHEQUES
 COMPTE DESJARDINS #380217 (54 11210 000)

PAGE 2

SOMMAIRE

DU 01-05-2024 AU 31-05-2024

NOM	DATE	NUMERO	ETAT	MONTANT
RONA TINSO	23-05-24	29349	CIRC.	3.78
VÉRONIQUE SERRES	23-05-24	29350	CIRC.	75.00
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	23-05-24	29351	CIRC.	1,157.33
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	23-05-24	29352	CIRC.	1,061.37
LES USINAGES NORD-TECH	23-05-24	29353	CIRC.	4,742.72
ANN-MARIE PROVENCHER	23-05-24	29354	CIRC.	1,090.54
MRC DE MONTCALM	23-05-24	29355	CIRC.	350.00
DELLEY JEAN-MICHEL	30-05-24	29356	CIRC.	46.84
FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS	30-05-24	29357	CIRC.	1,000.00
LAPOSTOLLE-THUOT JEAN-FRANCOIS	30-05-24	29358	CIRC.	54.08
BAEZ UBAL MAXIMILIANO	30-05-24	29359	CIRC.	800.00
TOTAUX	60			131,716.51

DU 01-05-2024 AU 31-05-2024

NOM	DATE	NUMERO	ETAT	MONTANT
CHARTRAND CHANTAL	02-05-24	3091	TRAITE	12.75
COULOMBE GABRIEL	02-05-24	3092	TRAITE	440.01
MANON DUPUIS	02-05-24	3093	TRAITE	275.00
PLANTE MARC-ANDRÉ	02-05-24	3094	TRAITE	128.45
RUFFO JONATHAN	02-05-24	3095	TRAITE	355.97
OLIVIER SICARD	02-05-24	3096	TRAITE	828.01
DISQUES 7IEME CIEL	09-05-24	3097	TRAITE	2,874.38
CENTRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE	09-05-24	3098	TRAITE	250.00
DANIS SANDRA	09-05-24	3099	TRAITE	53.49
MANON DUPUIS	09-05-24	3100	TRAITE	275.00
MUNICIPALITE DE CHERTSEY	09-05-24	3101	TRAITE	660.00
RIVEST STEPHANIE	09-05-24	3102	TRAITE	73.74
RUFFO JONATHAN	09-05-24	3103	TRAITE	83.24
TRACKTIK SOFTWARE ULC	09-05-24	3104	TRAITE	408.16
BOUVRETTE THOMAS	09-05-24	3105	TRAITE	55.26
CANNON JOHNATHAN-CODY	09-05-24	3106	TRAITE	17.11
LAMOUREUX GILLES	09-05-24	3107	TRAITE	38.28
BAUMGARTEN KIM	16-05-24	3108	TRAITE	16.10
BLAIS GUYLAINE	16-05-24	3109	TRAITE	1,014.00
CHANTAL DION	16-05-24	3110	TRAITE	500.00
MANON DUPUIS	16-05-24	3111	TRAITE	275.00
DE LAGRAVE KEVIN	16-05-24	3112	TRAITE	31.65
MICHELLE JOLY	16-05-24	3113	TRAITE	355.68
PLANTE MARC-ANDRÉ	16-05-24	3114	TRAITE	26.00
RUFFO JONATHAN	16-05-24	3115	TRAITE	102.15
BOIVIN SOPHIE STELLA	16-05-24	3116	TRAITE	1,623.38
TRACKTIK SOFTWARE ULC	16-05-24	3117	TRAITE	408.16
9405-3709 QUÉBEC INC.	23-05-24	3118	TRAITE	120.72
9458-0875 QUEBEC INC	23-05-24	3119	TRAITE	889.33
ABIL GRAVURE INC.	23-05-24	3120	TRAITE	413.91
A/C MOBILE RIVE NORD INC.	23-05-24	3121	TRAITE	246.40
ALAIN LOUE TOUT ENR.	23-05-24	3122	TRAITE	170.03
AQUATECH	23-05-24	3123	TRAITE	7,783.57
AREO-FEU LTEE	23-05-24	3124	TRAITE	1,116.41
ASPIRATEUR ST-CHARLES.COM	23-05-24	3125	TRAITE	90.78
ASTUS	23-05-24	3126	TRAITE	52.89
AU COIN DE LA CHAUSSURE ENRG.	23-05-24	3127	TRAITE	356.19
AUTOMATISATION JRT INC.	23-05-24	3128	TRAITE	114.98
BAUVAL TECH-MIX	23-05-24	3129	TRAITE	1,802.21
BOIVIN & GAUVIN	23-05-24	3130	TRAITE	270.19
BOULIANE BRUNO	23-05-24	3131	TRAITE	689.85
BOURGEOIS CHEVROLET/ S.R. BOURGEOIS	23-05-24	3132	TRAITE	328.20
BRANDT TRACTOR LTD.	23-05-24	3133	TRAITE	34.13
CAMION INTER-LANAUDIÈRE INC.	23-05-24	3134	TRAITE	20,425.77
CENTRALE DE CONTRÔLE ALARMES DU QUÉBEC	23-05-24	3135	TRAITE	1,655.65
CDTEC CALIBRATION INC.	23-05-24	3136	TRAITE	143.72
CERTIFIED LABORATORIES	23-05-24	3137	TRAITE	2,343.94
CHARTRAND CHANTAL	23-05-24	3138	TRAITE	59.79
CLOUDLI COMMUNICATIONS CORP.	23-05-24	3139	TRAITE	223.00
GROUPE COLAS QUÉBEC INC.	23-05-24	3140	TRAITE	4,776.12

DU 01-05-2024 AU 31-05-2024

NOM	DATE	NUMERO	ETAT	MONTANT
COMPLYS TECHNOLOGIES INC.	23-05-24	3141	TRAITE	489.33
CONCASSAGE CARROLL INC.	23-05-24	3142	TRAITE	11,298.67
CONSULTANT RV INC	23-05-24	3143	TRAITE	977.29
CONSTRUCTO - SE@O	23-05-24	3144	TRAITE	186.19
CRÉATIONS STYLE PLUS	23-05-24	3145	TRAITE	732.28
CREIGHTON ROCK DRILL LTD.	23-05-24	3146	TRAITE	4,656.49
CYBERNAUTE	23-05-24	3147	TRAITE	223.51
DHC AVOCATS INC.	23-05-24	3148	TRAITE	2,366.58
EBI ENVIRONNEMENT INC.	23-05-24	3149	TRAITE	122,237.00
ENTREPRISES JEAN VALOIS INC.	23-05-24	3150	TRAITE	1,700.00
EQUIPEMENTS ST-GERMAIN INC	23-05-24	3151	TRAITE	15,855.05
EVOC SÉCURITÉ INC.	23-05-24	3152	TRAITE	68.99
FEDERATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUEBEC	23-05-24	3153	TRAITE	183.96
FELIX SECURITE INC.	23-05-24	3154	TRAITE	177.93
FLIP COMMUNICATIONS & STRATÉGIES INC.	23-05-24	3155	TRAITE	173.61
FORMULES MUNICIPALES	23-05-24	3156	TRAITE	445.53
FQM ASSURANCES	23-05-24	3157	TRAITE	4,499.52
GLS LOGISTICS CANADA LTD	23-05-24	3158	TRAITE	46.04
GROUPE HARNOIS INC	23-05-24	3159	TRAITE	22,356.52
GROUPE HARNOIS ÉNERGIES INC.	23-05-24	3160	TRAITE	6,600.35
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	23-05-24	3161	TRAITE	2,293.75
JOLIETTE SÉCURITÉ INC.	23-05-24	3162	TRAITE	143.43
LARIVEE STEPHANE	23-05-24	3163	TRAITE	120.00
AUTOS ET CAMIONS DANNY LEVESQUE INC.	23-05-24	3164	TRAITE	254.01
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	23-05-24	3165	TRAITE	10,492.77
CENTRE DE LOCATION DUPUIS (2006) LTEE	23-05-24	3166	TRAITE	198.80
LONGUS EQUIPEMENT INC	23-05-24	3167	TRAITE	1,483.67
RICHARD LORTIE & FILS INC	23-05-24	3168	TRAITE	1,029.69
MARCHE ROBERT DESROCHERS INC	23-05-24	3169	TRAITE	5,538.43
MEDIMAGE	23-05-24	3170	TRAITE	937.39
MEDIALO INC.	23-05-24	3171	TRAITE	2,024.71
MUNICIPAL EMERGENCY SERVICES INC.	23-05-24	3172	TRAITE	1,247.48
J.P. RACETTE INC.	23-05-24	3173	TRAITE	3,519.91
OXYGENE MILLENAIR INC.	23-05-24	3174	TRAITE	189.60
PAPETIER (LE)	23-05-24	3175	TRAITE	1,501.20
PATRICK MORIN INC. (SUCC CHERTSEY)	23-05-24	3176	TRAITE	2,644.09
PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	23-05-24	3177	TRAITE	1,645.41
PILOTTE TOMMY	23-05-24	3178	TRAITE	575.00
AUTOS J.G. PINARD & FILS LTÉE	23-05-24	3179	TRAITE	695.67
POURQUOI PRODUCTIONS INC.	23-05-24	3180	TRAITE	3,353.82
PR DISTRIBUTION INC.	23-05-24	3181	TRAITE	1,041.22
PRODUITS DE SÉCURITÉ PROFESSIONNELS CORP	23-05-24	3182	TRAITE	1,621.19
QUEBEC LINGE CO.	23-05-24	3183	TRAITE	396.42
RALIK	23-05-24	3184	TRAITE	1,552.54
LES REMBLAIS DU NORD INC.	23-05-24	3185	TRAITE	4,633.02
RUFFO JONATHAN	23-05-24	3186	TRAITE	555.00
SERRURIER JOLIETTE INC.	23-05-24	3187	TRAITE	201.21
SIMPLICITI INTERNATIONAL	23-05-24	3188	TRAITE	320.44
SPCA LANAUDIÈRE BASSES-LAURENTIDES	23-05-24	3189	TRAITE	1,652.47
SUMMIT OUTILS	23-05-24	3190	TRAITE	459.83

DU 01-05-2024 AU 31-05-2024

NOM	DATE	NUMERO	ETAT	MONTANT
FONDS PENSIONS ALIMENTAIRES-REVENU QC	02-05-24	6465	EPURE	228.38
HYDRO QUEBEC	01-05-24	6470	CIRC.	945.04
L'UNION-VIE	09-05-24	6474	CIRC.	27,021.29
HYDRO QUEBEC	02-05-24	6475	CIRC.	177.00
S.C.F.P. - LOCAL 1768	09-05-24	6476	CIRC.	1,156.55
S.C.F.P. - LOCAL 1768-B	09-05-24	6477	CIRC.	816.00
HYDRO QUEBEC	06-05-24	6478	CIRC.	172.09
HYDRO QUEBEC	06-05-24	6479	CIRC.	270.55
HYDRO QUEBEC	06-05-24	6480	CIRC.	565.82
BELL CANADA	03-05-24	6481	CIRC.	128.72
SALAIRES	07-05-24	6482	CIRC.	84,130.02
SALAIRES	14-05-24	6483	CIRC.	91,271.87
HYDRO QUEBEC	15-05-24	6484	CIRC.	1,511.82
HYDRO QUEBEC	16-05-24	6485	CIRC.	1,007.25
HYDRO QUEBEC	16-05-24	6486	CIRC.	245.51
HYDRO QUEBEC	16-05-24	6487	CIRC.	53.51
HYDRO QUEBEC	16-05-24	6488	CIRC.	44.44
HYDRO QUEBEC	16-05-24	6489	CIRC.	509.07
HYDRO QUEBEC	17-05-24	6490	CIRC.	32.55
HYDRO QUEBEC	17-05-24	6491	CIRC.	32.55
HYDRO QUEBEC	17-05-24	6492	CIRC.	32.55
BELL MOBILITE INC.	20-05-24	6493	CIRC.	1,278.08
HYDRO QUEBEC	21-05-24	6494	CIRC.	4,443.25
SALAIRES	21-05-24	6495	CIRC.	90,458.22
SALAIRES	21-05-24	6496	CIRC.	19,135.97
HYDRO QUEBEC	22-05-24	6497	CIRC.	811.06
HYDRO QUEBEC	22-05-24	6498	CIRC.	813.13
HYDRO QUEBEC	22-05-24	6499	CIRC.	2,721.67
HYDRO QUEBEC	22-05-24	6500	CIRC.	1,011.69
HYDRO QUEBEC	22-05-24	6501	CIRC.	113.61
FONDS PENSIONS ALIMENTAIRES-REVENU QC	27-05-24	6502	CIRC.	228.38
SYNERION NORTH AMERICA INC.	21-05-24	6503	CIRC.	338.15
HYDRO QUEBEC	24-05-24	6504	CIRC.	115.70
HYDRO QUEBEC	27-05-24	6505	CIRC.	95.14
SALAIRES	28-05-24	6507	CIRC.	97,043.54
VISA SERVICES DE CARTES DESJARDINS	28-05-24	6508	CIRC.	1,426.99
VISA SERVICES DE CARTES DESJARDINS	28-05-24	6509	CIRC.	7,552.73
BELL CANADA	30-05-24	6510	CIRC.	45.45
BELL CANADA	30-05-24	6511	CIRC.	35.06
BELL CANADA	30-05-24	6512	CIRC.	129.87
SAAQ	31-05-24	6513	CIRC.	159.96
TOTAUX	41			438,310.23

DATE 12-06-2024 14:22
IMPRIME LE: 12-06-2024
MUNICIPALITE DE CHERTSEY

LISTE SELECTIVE DES DEBOURSES VENANT DES CHEQUES EN CIRCULATION
COMPTE DESJARDINS #380217 (54 11210 000)

PAGE 7
SOMMAIRE

DU 01-05-2024 AU 31-05-2024

NOM	DATE	NUMERO	ETAT	MONTANT
GRAND TOTAUX	212 PAIEMENTS			931,783.05

Imprimé le : 2024-06-12

MUNICIPALITE DE CHERTSEY

PÉRIODE : 2024-05

<u>Numéro</u>	<u>Nom du fournisseur</u>	<u>Numéro G/L</u>	<u>Solde</u>
9405	9405-3709 QUÉBEC INC.	55 13110 000	260.99
ABIL50	ABIL GRAVURE INC.	55 13110 000	465.66
ALAI50	ALAIN LOUE TOUT ENR.	55 13110 000	78.16
ALLI50	ALLIANCE RESSOURCES HUMAINES II	55 13110 000	982.74
AQUA25	AQUATECH	55 13110 000	7 783.57
ARMS50	ARMSTRONG, MICHAEL	55 13110 000	44.00
ARMV50	ARMVFP DE LANAUDIÈRE	55 13110 000	100.00
ASSO80	ASSOCIATION DES CINÉMAS PARALLÉ	55 13110 000	316.18
ASSO96	ARLPHL (ASSOCIATION RÉGIONALE D	55 13110 000	150.00
ASTU50	ASTUS	55 13110 000	52.89
AUBU50	ALAIN AUBUT	55 13110 000	150.00
BANQ25	BANQUE NATIONALE	55 13110 000	2 888.10
BANQ30	BANQUE NATIONALE DU CANADA	55 13110 000	1 340.74
BANQ91	RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES	55 13110 000	561.68
BARR90*	BARRETTE MARIE-HÉLÈNE	55 13110 000	100.00
BEAU45	BAUVAL TECH-MIX	55 13110 000	1 869.02
BELL70	BELL CANADA	55 13110 000	128.72
BRAN50	BRANDT TRACTOR LTD.	55 13110 000	847 370.48
BUFF50	BUFFET ACCÈS EMPLOI	55 13110 000	190.00
CAMI30	CAMION INTER-LANAUDIÈRE INC.	55 13110 000	4 294.88
CANU55	CANU ANA	55 13110 000	55.00
CARR85	CARRXPRT STE-JULIENNE	55 13110 000	1 471.48
CAUC50	CAUCA	55 13110 000	388.25
CCAQ50	CENTRALE DE CONTRÔLE ALARMES	55 13110 000	823.22
CCBM50	CENTRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE	55 13110 000	3 900.00
CELL50	9502-2430 QUEBEC INC. (CELLCOM)	55 13110 000	16.68
CENT05	CENTRE CULTUREL DESJARDINS	55 13110 000	1 000.00
CENT20	CENTRE DE RENOVATION	55 13110 000	-90.10
CENT86	CENTRE REGIONAL DES SERVICES	55 13110 000	-12.32
CERT60	CERTIFIED LABORATORIES	55 13110 000	1 325.26
CHAR65	MARIE-EVE CHARBONNEAU	55 13110 000	310.43
CIBC60	CIBC	55 13110 000	651.20
CLOU55	CLOUDLI COMMUNICATIONS CORP.	55 13110 000	223.00
CMPM50	ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAY	55 13110 000	978.15
COLA50	GROUPE COLAS QUÉBEC INC.	55 13110 000	2 866.64
COME55	COMEDIHA! INC.	55 13110 000	8 623.13
COMP60	COMPLYS TECHNOLOGIES INC.	55 13110 000	319.57
CONC45	CONCASSAGE CARROLL INC.	55 13110 000	1 788.32
COUR75	CENTRE DU PONCEAU COURVAL	55 13110 000	43 915.85
CREV50	CREVALE	55 13110 000	150.00
CYBE50	CYBERNAUTE	55 13110 000	223.51
DHC50	DHC AVOCATS INC.	55 13110 000	3 294.87
DION70	CHANTAL DION	55 13110 000	500.00
DUPU50	MANON DUPUIS	55 13110 000	231.00
EBI55	EBI ENVIRONNEMENT INC.	55 13110 000	144 250.99
EBIE50	EBI ENVIROTECH INC.	55 13110 000	14 880.36

Imprimé le : 2024-06-12

MUNICIPALITE DE CHERTSEY

PÉRIODE : 2024-05

<u>Numéro</u>	<u>Nom du fournisseur</u>	<u>Numéro G/L</u>	<u>Solde</u>
EDIT99	EDITIONS PETITE MINE INC.	55 13110 000	3 244.57
ENTA50	ENTANDEM	55 13110 000	2 088.93
ENTR50	ENTREPRISES JEAN VALOIS INC.	55 13110 000	800.00
EQUI20	LES ÉQUIPEMENTS R. MARSAN INC.	55 13110 000	-15.19
EQUI33	EQUIPEMENTS INDUSTRIELS JOLIETT	55 13110 000	201.71
EQUI90	EQUIPEMENTS ST-GERMAIN INC	55 13110 000	16 861.08
ESPA50	ESPACE MUNI	55 13110 000	195.46
EVOC50	EVOC SÉCURITÉ INC.	55 13110 000	850.82
FELI25	FELIX SECURITE INC.	55 13110 000	263.87
FELI50	FELIX LUDIVINE	55 13110 000	28.00
FEUX50	LÉO FIORITO	55 13110 000	6 898.50
FLEU60	CORP. DES FLEURONS DU QUEBEC	55 13110 000	962.34
FLIP50	FLIP COMMUNICATIONS & STRATÉGIE	55 13110 000	173.61
FOND100	FONDATION DES SAMARES	55 13110 000	250.00
FOND61	FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPA	55 13110 000	1 075.46
FOND80	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERR	55 13110 000	264.00
FQM 50	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNI	55 13110 000	430.29
GARA55	GARAGE SEBASTIEN ALLARD INC.	55 13110 000	1 402.70
GARA75	GARAGE JEAN-CLAUDE TREMBLAY IN	55 13110 000	41.50
GAZO25	SIGNE BEAUSEJOUR INC.	55 13110 000	278.87
GENE25	BÉTON GÉNÉREUX INC.	55 13110 000	1 457.88
GEST50	GESTION SERJEAN	55 13110 000	6 914.90
GLOB60	GLOBOCAM (ANJOU) INC.	55 13110 000	355.10
GLSL50	GLS LOGISTICS CANADA LTD	55 13110 000	160.10
GO2050	9437-0376 QUEBEC INC -GO20	55 13110 000	4 515.07
GRAP50	GRAPHISCAN INC.	55 13110 000	398.96
GROU105	GROUPE STAR SUITES INC.	55 13110 000	896.81
GROU40	GROUPE HARNOIS INC	55 13110 000	27 224.45
GROU41	GROUPE HARNOIS ÉNERGIES INC.	55 13110 000	4 469.01
GROU65	GROUPE CLR	55 13110 000	379.42
HYDR50	HYDRO QUEBEC	55 13110 000	4 667.18
IMG150	IMG1 INC.	55 13110 000	2 673.17
IMPR60	IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	55 13110 000	2 293.75
INNO50	INNOVISION+	55 13110 000	2 247.62
JMPO50	J.M. POIRIER ET FILS	55 13110 000	517.39
JOAN55	JOANNETTE JULIE	55 13110 000	100.00
LACO65	VALÉRIE LACOURSIÈRE	55 13110 000	36.71
LEMA40	NADIA LEMAY	55 13110 000	172.76
LEVE15	AUTOS ET CAMIONS DANNY LEVESQL	55 13110 000	248.34
LIBR50	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	55 13110 000	400.91
LIGN50	LIGNES MASKA	55 13110 000	6 743.28
LMUN50	LM UNIFORMES INC.	55 13110 000	807.12
LOCA70	LOCATION 125.COM	55 13110 000	240.08
LORT50	RICHARD LORTIE & FILS INC	55 13110 000	1 239.76
LUBR50	LUBRIFICATION QUÉBEC INC	55 13110 000	11 756.19
MAIS60	MAISON DE PARENTS DE LA MATAWII	55 13110 000	400.00

Imprimé le : 2024-06-12

MUNICIPALITE DE CHERTSEY

PÉRIODE : 2024-05

<u>Numéro</u>	<u>Nom du fournisseur</u>	<u>Numéro G/L</u>	<u>Solde</u>
MANU50	BANQUE MANUVIE DU CANADA	55 13110 000	669.45
MARC40	MARCHE ROBERT DESROCHERS INC	55 13110 000	927.60
MART20	MARTECH SIGNALISATION	55 13110 000	555.91
MEDI80	MEDIALO INC.	55 13110 000	509.34
MICH25	MICHELIN AMERIQUE DU NORD INC	55 13110 000	1 082.55
MINI81	MINISTRE DES FINANCES, POUR MELI	55 13110 000	4 169.00
MINO50	KONICA MINOLTA CANADA LTEE	55 13110 000	845.32
MIRO60	MIRON COLETTE	55 13110 000	87.02
MOFA50	MOFAX ELECTRIQUE LTEE	55 13110 000	37 618.01
MRCM50	MRC MATAWINIE	55 13110 000	57 057.72
MUNI29	MUNICIPALITE DE CHERTSEY	55 13110 000	660.00
MUNI33	MUNICIPALITE DE RAWDON	55 13110 000	1 893.28
MUNI50	MUNICIPALITE D'ENTRELACS	55 13110 000	1 694.68
MUNI55	MUNICIPALITE NOTRE-DAME-DE-LA-MI	55 13110 000	1 984.93
NAPA50	J.P. RACETTE INC.	55 13110 000	2 215.56
OXYG50	OXYGENE MILLENAIR INC.	55 13110 000	206.08
PAPE50	PAPETIER (LE)	55 13110 000	399.99
PATR50	PATRICK MORIN INC. (SUCC CHERTSE	55 13110 000	2 153.66
PITN33	PITNEY BOWES	55 13110 000	455.20
PLAN70	PLANTE MARC-ANDRÉ	55 13110 000	74.48
PLOM75	BREBEUF MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ I	55 13110 000	2 184.53
POUR70	POURQUOI PRODUCTIONS INC.	55 13110 000	3 353.82
PRDI50	PR DISTRIBUTION INC.	55 13110 000	919.64
PROD60	PRODUITS DE SÉCURITÉ PROFESSIOI	55 13110 000	79.33
PROV50	ANN-MARIE PROVENCHER	55 13110 000	1 090.54
PURO50	PUROLATOR INC.	55 13110 000	5.46
QUEB60	QUEBEC LINGE CO.	55 13110 000	489.30
RALI50	RALIK	55 13110 000	1 294.06
REAL25	REAL HUOT INC.	55 13110 000	364.70
REMB50	LES REMBLAIS DU NORD INC.	55 13110 000	5 528.46
RUFF50	RUFFO JONATHAN	55 13110 000	255.18
SANT55	ELEA SANTOS MAQUILLEUSES POUR	55 13110 000	1 149.75
SCFP33	S.C.F.P. - LOCAL 1768	55 13110 000	1 065.89
SCFP67	S.C.F.P. - LOCAL 1768-B	55 13110 000	768.00
SECU65	SECURITEX	55 13110 000	2 328.24
SERR50	SERRURIER JOLIETTE INC.	55 13110 000	57.49
SFLP50	SFL PLACEMENTS	55 13110 000	823.92
SGRE50	S. GRENIER COUVREUR	55 13110 000	6 783.53
SIMP55	SIMPLICITI INTERNATIONAL	55 13110 000	320.44
SOCI17	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	55 13110 000	583.36
SONO50	LES ÉVÉNEMENT SONOLUM	55 13110 000	2 572.38
SPCA50	SPCA LANAUDIÈRE BASSES-LAURENT	55 13110 000	1 652.47
SYNE50	SYNERION NORTH AMERICA INC.	55 13110 000	672.60
TECH67	TECHNO DIESEL INC.	55 13110 000	1 147.95
TOIL55	TOILETTES LANAUDIÈRE	55 13110 000	793.33
TRAN50	TRANSPORT MACHINERIES MAYER IN	55 13110 000	1 448.69

Imprimé le : 2024-06-12

MUNICIPALITE DE CHERTSEY

PÉRIODE : 2024-05

<u>Numéro</u>	<u>Nom du fournisseur</u>	<u>Numéro G/L</u>	<u>Solde</u>
TRAN75	TRANSPORT GP INC	55 13110 000	2 374.23
TREM100	MÉLISSA TREMBLAY	55 13110 000	55.00
USIF50	LES INDUSTRIES USIFAB RAWDON INC	55 13110 000	458.19
VILL55	VILLEMAIRE PNEUS ET MÉCANIQUE INC	55 13110 000	4 515.25
VISA50	VISA SERVICES DE CARTES DESJARD	55 13110 000	13 272.16

Totaux**143 Fournisseurs****1 392 492.45**